136378 - Si l'Etat lui prête de l'argent pour ses études à condition de payer des intérêts en cas de retard de remboursement....

question

Je suis sur le point d'aller à l'université. J'ai épargné de l'argent mais pas assez. Là où j'habite, le Gouvernement offre aux étudiants un prêt qui ne serait pas assorti d'intérêts en cas de remboursement dans les six mois suivant la fin des études. Si on ne rembourse pas dans le délai indiqué, on paye des intérêts. J'ai l'intention de ne prendre que ce dont j'ai besoin et de rembourser le prêt dans les six mois avant d'avoir à payer des intérêts...Est-il permis de contracter ce prêt?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'est pas permis de signer un contrat impliquant cette condition usurière car cela revient à s'imposer l'usure et à se rendre vulnérable à sa pratique au cas où des circonstances entraînent le retard du remboursement.

Les ulémas ont expliqué le sujet dans le cadre de leur traitement d'une question semblable,à savoir l'endettement qui découle de l'usage d'une carte decrédit.

On lit dans une résolution du l'Académie Internationale du Droit Musulman affiliée à l'Organisation de la Coopération Islamique adoptée au sortir de sa 12^{e} session tenue à Riad en Arabie Saoudite du 25 Djoumada II au 1erRadjab 1421 H (23-28 septembre 2000) concernant la carte de crédit: Il n'est pas permis de délivrer une carte de garantie non couverte ni de l'employer, si son usage est lié à la condition de payer des intérêts, même si le demandeur de la carte était résolu à rembourser dans le délai d'usage gratuit.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes:

les banques offrent à leurs clients une carte ditevisa. Elle leur permet de retirer des sommes d'argent de leurs comptes, même s'ils ne sont pas alimentés au moment du retrait, à condition de rembourser les sommes à la banque au bout d'un délai précis. Si le remboursement n'est pas effectué dans le délai requis, la banque exige une somme supérieure à celle retirée par le client. Il faut savoir que le client paie à la banque une somme annuelle pour l'usage de la carte. J'espère recevoir l'explication du jugement de l'emploi de cette carte.»

Voici sa réponse: Cette opération est interdite car celui qui y participe s'engage à produire de l'usure au cas où il ne rembourse pas dans le délai fixé. Cet engagement est nul même si le client croyait ou pensait qu'il allait pouvoir honorer le remboursement avant le délai. Car les choses peuvent être bouleversées de sorte à empêcher le client de payer. Ceci est en perspectif et l'homme ne sait pas ce que l'avenir lui cache. Aussi est-il interdit d'entrer dans une telle opération. Allah le sait mieux. Extrait de la revue Da'wa,n°1754,p.37.

Cependant, si vous ne pouvez pas faire vos études sans souscrire un prêt auprès de l'Etat et si vous êtes résolu à rembourser dans le délai de sorte à ne pas avoir à payer des intérêts, nous espérons que vous êtes excusé.

Le site a posé à son éminence cheikh Muhammad ibn Salih al-Outhaymine (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) cette question: L'usage de la carte visa implique l'acceptation d'une condition usurière selon laquelle si le client rembourse avec retard, on lui impose une pénalité. Mais , dans mon pays de résidence, je ne peux pas louer une voiture ni un magasin ni jouir d'un bon nombre de services publics sans l'usage d'une carte visa. A défaut d'elle, je serai insupportablement gêné. Mon engagement à rembourser le montant de la carte dans un délai déterminé pour éviter de pratiquer l'usure me permet-il d'utiliser cette carte dans la situation embarrassante que je vis?

Voici sa réponse: Si la gêne est prévisible et la probabilité du retard du remboursement faible, j'espère qu'il n'y aura aucun inconvénient à utiliser la carte.

Question: la condition entachée de l'usure annule-t-elle le contrat ou pas?

Réponse: «La présence d'une fausse condition dans le contrat ne l'annule pas. Et ce pour plusieurs choses:

1. La contrainte. 2. Parce que la condition ne s'applique pas, étant donné que le client croit fortement rembourser dans le délai. La forte croyance de pouvoir honorer la dette ajoutée à la non effectivité de la condition et à la contrainte, le tout doublée de cette dernière et importante considération, me font penser que l'opération ne représente aucun inconvénient. Nous sommes ici en présence d'une réalité vérifiée qu'est la contrainte et d'un fait probable qu'est le retard du remboursement. Dans un tel cas, il vaut mieux tenir compte de la réalité. Allah le sait mieux.»

Notre conseil pour vous est d'aller chercher un autre moyen de financer vos études afin de vous mettre à l'abri de la dangereuse usure.

Allah le sait mieux.